

Communiqué du 24 janvier 2011

L'Association des sociologues enseignants du supérieur (ASES) et l'Association française de sociologie (AFS) viennent de prendre connaissance d'une deuxième accusation de plagiat concernant notre collègue Ali Aït Abdemalek, vice-président A de la dix neuvième section du CNU.

La première était d'une catégorie particulière, puisque ce plagiat semble avoir finalement été légitimé par le plagié, Edgar Morin. Cette « reprise » de plusieurs pages pose pourtant problème : que dirait le CNU d'un dossier de candidat à la qualification ou à la promotion constitué d'écrits ainsi empruntés ?

Mais le cas qui nous est soumis aujourd'hui est encore plus grave : il s'agit d'un plagiat évident de l'ouvrage Introduction à la sociologie de Michel De Coster , Bernadette Legros-Bawin et Marc Poncelet, comme le montre le document ci-dessous.

Ces plagiats avérés exigent que Ali Aït Abdelmalek démissionne sur-le-champ de la 19ème section du CNU. D'une part parce qu'il n'a plus aucune légitimité pour expertiser les dossiers qui lui sont confiés au CNU. D'autre part parce qu'il devra assumer ses responsabilités et assurer sa défense.

En tout état de cause, l'ASES et l'AFS demandent au Président de la 19 e section du CNU de faire en sorte que Ali Aït Abdelmalek quitte ses fonctions. Nos deux associations souhaitent également qu'un débat s'engage au niveau de la conférence des présidents de la CNU (CP CNU) sur la question du plagiat. Elles appellent les membres du CNU et des autres instances d'évaluation à la plus grande vigilance face à ces pratiques qui risquent de s'intensifier dans le nouveau contexte d'évaluation des universités, des laboratoires de recherche et des enseignants-chercheurs.

Texte adopté par le Conseil d'administration de l'ASES et le Comité exécutif de l'AFS.